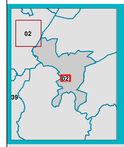
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole



D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-3 Dispositions spécifiques

D-2-3-1 Plans de détail

Plan D-2-3-1.334-02

Thorigné-Fouillard

ZAC de la Vigne

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 21/03/2024

Échelle : 1 / 500
Mars 2024

RENNES MÉTROPOLE

Éléments de contexte

- Limite communale
- Parcelle et bâti cadastral

Informations spécifiques des plans de détails

- Périmètre du plan de détail
- Cotation de marges de recul applicables des parcelles
- Marge de recul applicable aux parcelles
- Emplacement de stationnement des parcelles
- Espace vert privatif à préserver (donnant sur la rue)
- Emprise constructible (hors abri de jardin)
- Emprise constructible uniquement à rez-de chaussée

N

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU/CUF), mars 2024 ;
©IGNF (cadastre), déc. 2020 ;
©Géoportail (cadastre, SCAN), fond de plan topographique général, mars 2024
Réalisation : ©Rennes Métropole (SPEU/CUF), mars 2024

Logiciel SIG : ArcGis 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

0 5 10 20 30 m